

# **GALONNAGE : LE RESPECT DU AUX OFFICIERS DOIT S'IMPOSER**



L'absence prolongée de galonnage permettant de distinguer le grade de commandant divisionnaire et l'emploi fonctionnel de commandant interroge légitimement sur la considération portée aux officiers de police.

Ces derniers, cadres incontournables du fonctionnement des services de police, ne sauraient accepter plus longtemps cette situation.

Favorable à l'adoption des « 5 barrettes », SYNERGIE-OFFICIERS avait défendu une position intersyndicale en son temps avant de déplorer l'abandon de la parole de l'Etat.

Sans surenchère déstabilisatrice mais sereinement et fermement, SYNERGIE-OFFICIERS demande à l'Administration de trancher la question soit en faveur des « 5 barrettes » qui positionne comme il se doit le grade et l'emploi supérieur des officiers.



Aucune solution au rabais soufflée à l'Administration par quelques organisations que se soient ne sera acceptée.

Par ailleurs, le port des galons pour l'appellation de Lieutenant doit également être clarifié pour l'ensemble des services de police.

Dans ce cadre, SYNERGIE-OFFICIERS participera sans détour à la rédaction, dans les meilleurs délais, d'un nouvel arrêté ministériel fixant la réglementation en la matière pour la défense de vos intérêts.

Le Bureau National

# GRAF ET FONCTIONNELS : DES APPELLATIONS VALORISANTES

Le 05 octobre 2016

Suite à la signature du protocole corps et carrières 2 au mois d'avril dernier et à la création d'un GRAF pour le corps de commandement, plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour déterminer tant les appellations que le galonnage de ce nouveau grade et des emplois fonctionnels.

Si le choix de l'appellation « commandant divisionnaire » pour le GRAF était validée au moment du protocole par le Ministre de l'Intérieur, restait à définir celle des fonctionnels, sachant que toute appellation militaire avait définitivement fait l'objet d'une fin de non-recevoir.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, il était hors de question que l'appellation des emplois fonctionnels ne soit pas valorisante et en corrélation avec l'exhaussement du corps.

Une réunion était organisée le 04 octobre par le DGPN avec les deux organisations représentatives du corps de commandement (à hauteur de 94% des officiers). Il en résulte un arbitrage en faveur d'une de nos propositions initiales, rejetée dans un premier temps par la DGAFP (fonction publique) mais pour laquelle nous obtenons l'engagement d'un soutien du Ministre de l'Intérieur et du Premier Ministre devant le Conseil d'Etat :



S'agissant des galons, le DGPN s'est engagé personnellement pour les galonnages à l'identique des officiers de gendarmerie, de pompiers et des inspecteurs des douanes.

Cette réunion permettait également d'aborder une nouvelle fois la nécessité de travailler efficacement au transfert de postes du corps de conception vers le corps de commandement, de nombreux postes de commissaires étant actuellement et durablement vacants sans qu'aucune décision n'ait encore été prise pour les déflater.

L'esprit du courrier du Ministre demandant de repositionner les officiers sur des postes à responsabilités supérieures, qui a également prévalu lors des négociations sur le protocole, était rappelé et ne saurait rester lettre morte.

Le DGPN s'est engagé à nous réunir prochainement sur cette thématique.

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de ces nouvelles avancées pour les cadres du Ministère de l'Intérieur que sont les Officiers mais regrette l'hystérie d'un syndicat de commissaires qui s'est empressé de communiquer alors même que le processus décisionnel n'était pas terminé.

SYNERGIE-OFFICIERS rappelle que les appellations de chaque corps n'appellent pas commentaires de la part des autres corps et que les relations entre eux sont exclusivement basées sur des rapports hiérarchiques à ne pas confondre avec des relations ancillaires.

Le Bureau National